Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 15/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **quinze décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **10**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **14**
Date convocation : **10.12.25**	Date affichage : **10.12.25**	Secrétaire Séance : **Laurent LEBRETON**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, M. Philippe LE GUEN, M. Charles DAVY LE BOLLOCH.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lucie RUCH (donne procuration à M. Philippe LE GUEN), M. Samuel JAMET (donne procuration à Éric BIZOUARN), Mme Christine LE SAUX (donne procuration à Guénolé CHAUSSEC), M. Jean-Yves QUEFFELEC (donne procuration à Frédéric HERVÉ), Mme Océane LE JONCOUR.

D.2025.12-61 – Proposition cartes zonages énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15. Les cartes de zonages ont été établies par la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Le Maire présente les cartes zonages énergies renouvelables sur :

- Le Photovoltaïque (toitures et sols),
- Le Thermique,
- Le Bois,
- L'Hydraulique,
- La Méthanisation.

Au vu de la concertation par affichage et après avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées (cartes annexées à la présente délibération),**
- **Valide la transmission de la cartographie de ces zones à la Préfecture à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Finistère, sous forme cartographiques (SIG) via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG.**

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Certificat d'affichage pour publicité

Monsieur le Maire de Saint-Thois certifie avoir fait afficher du 15.11.2025 au 15.12.2025 au lieu habituel d'affichage de la commune, les cartes de zonages énergétiques renouvelables sur :

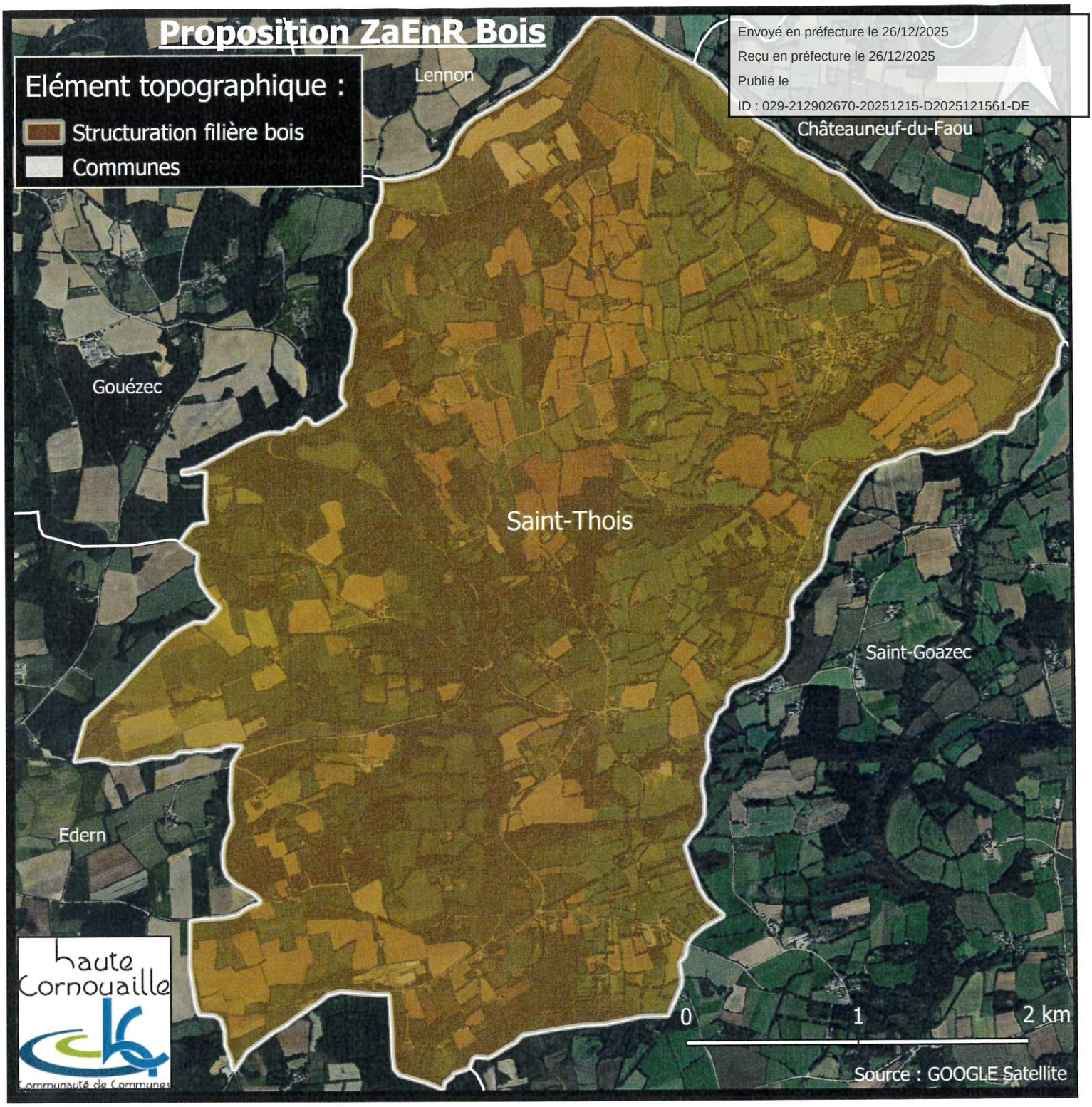
- Le Photovoltaïque (toitures et sols),
- Le Thermique,
- Le Bois,
- L'Hydraulique,
- La Méthanisation.

À Saint-Thois, le 16.12.2025,

M. Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Finistère)

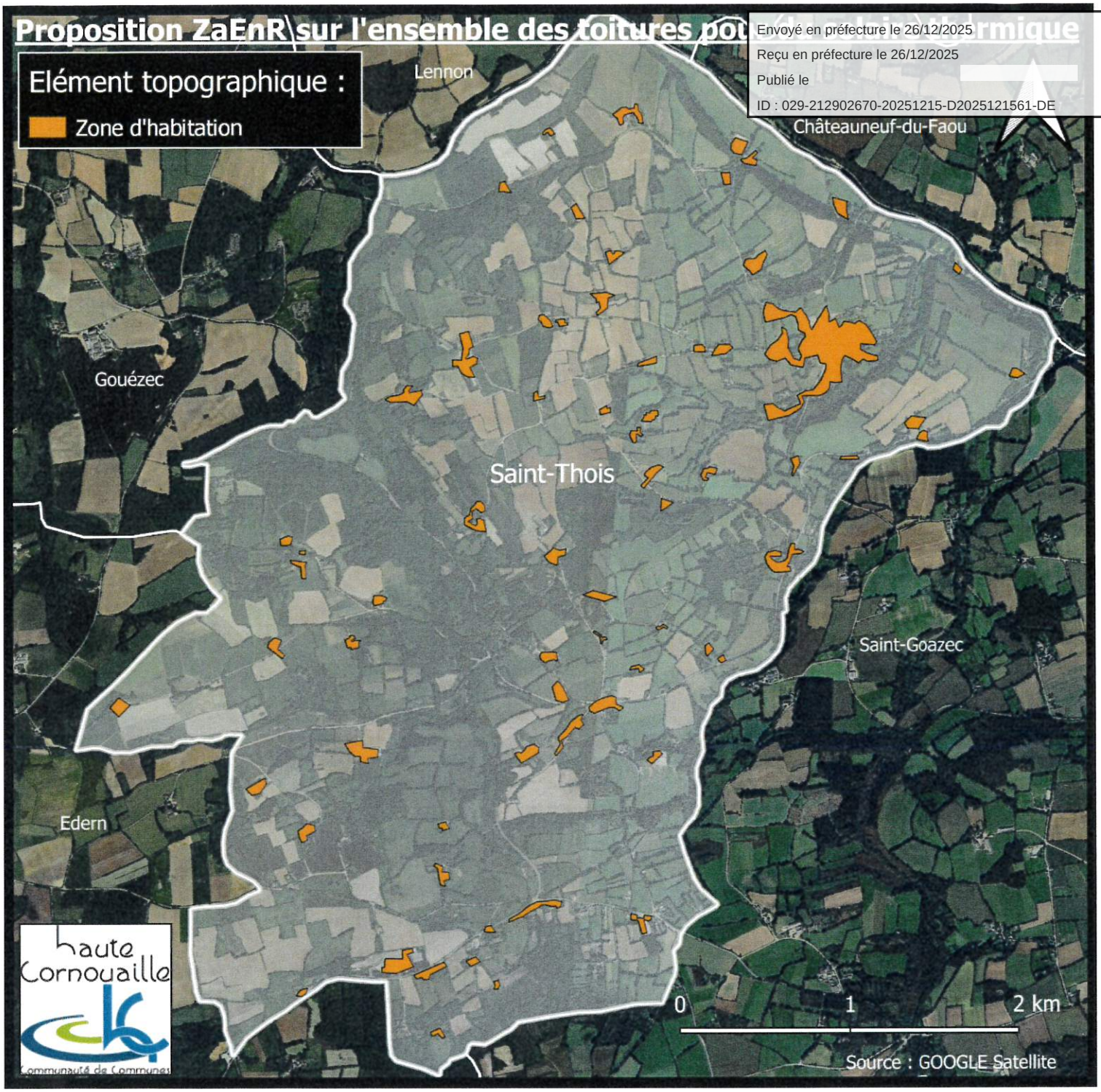
Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE



AFFICHÉ LE
15 NOV. 2025

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

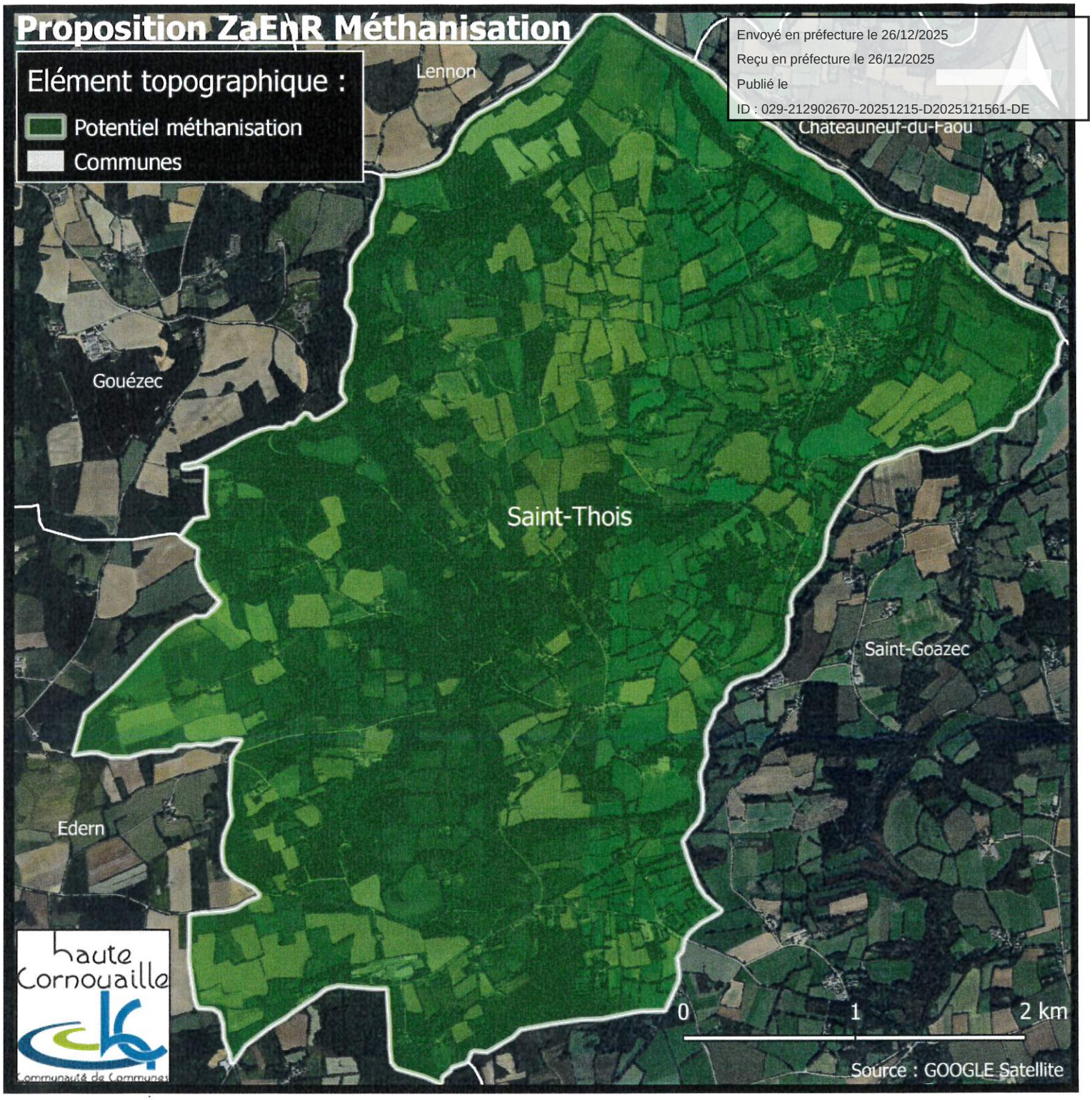
Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE



AFFICHÉ LE
15 NOV. 2025

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE



AFFICHÉ LE
15 NOV. 2025

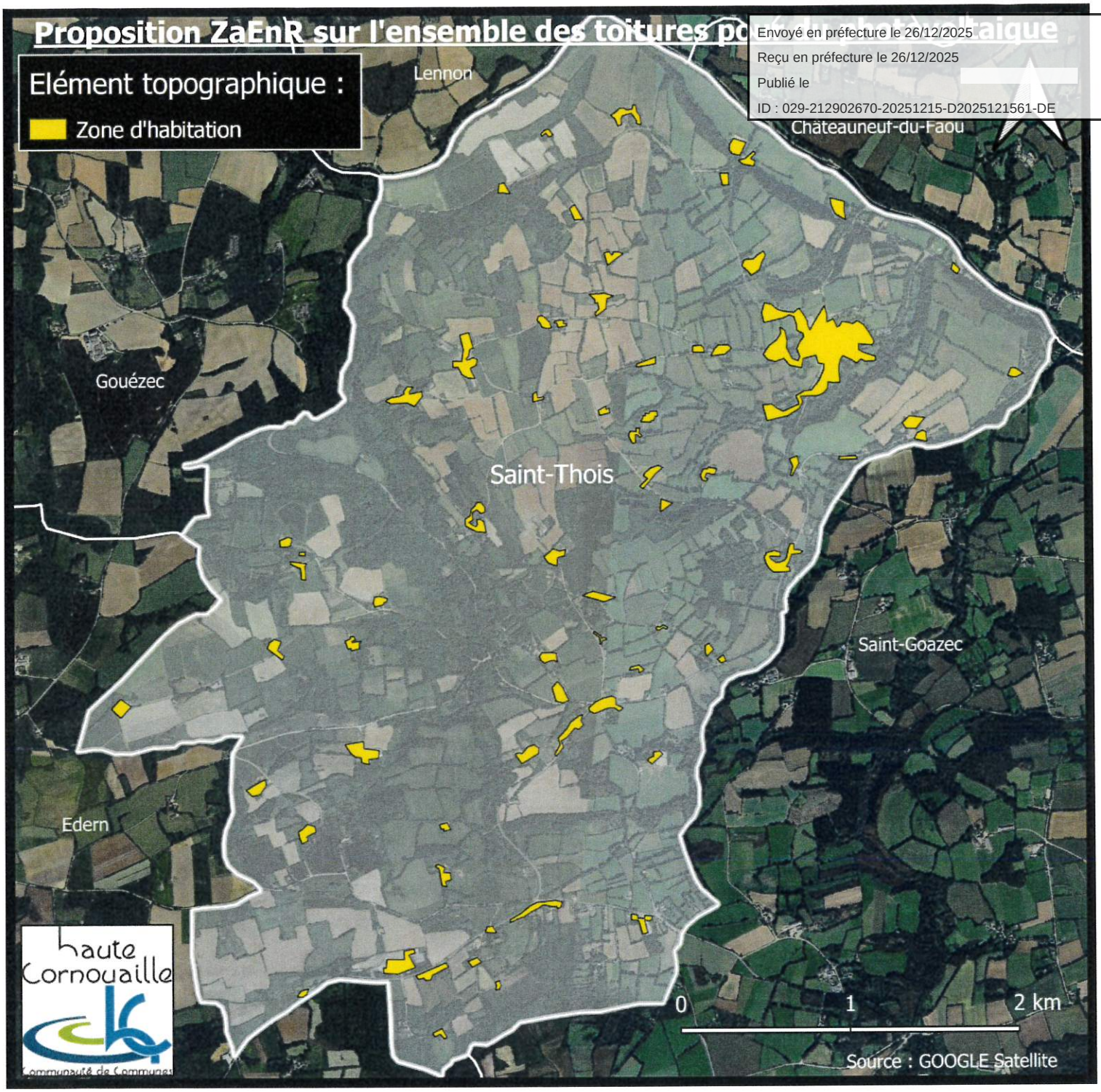
MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

AFFICHÉ LE
15 NOV. 2025
MAIRIE DE SAINT-THOIS



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121561-DE



AFFICHÉ LE
15 NOV. 2025

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)